



LES COMITÉS DE QUARTIER

Ville de Colomiers



Réunion du mercredi 15 décembre 2021
18h30 - 20h30

Lieu : Maison Citoyenne de la Naspe

Compte-rendu de réunion

PARTICIPANT·E·S

BARTHES Laetitia
BOUILLE Dominique
COHEN Anne-Lise
Correspondante de quartier

BERTHIER Brigitte
CLEMENT Sophie
ROUQUETTE Geneviève
Association MAC ADAM

BONNET Catherine
CLERC Christian
SAUNE Jean-Marc

EXCUSÉ·E·S

AUTHESSERRE Jean-Louis
FLEIRE Jean-Pierre
LEBEAU Virginie

DIDON Vincent
GRECO Éric
RIAUX Mariame

LACAN Maxime
ZEGUILE Pascale

Ordre du jour

- L'actualité du Comité
- Le fonctionnement du Comité
- Les moyens de communication mis en œuvre pour les Comités
- Échanges sur les constats/bilan et projections
- Retour formation V2F Conseils

Après avoir remercié les participants pour leur présence, Anne-Lise COHEN, Correspondante de quartier introduit la réunion.

I. L'actualité du Comité

La phase d'installation des Comités de quartier est clôturée, elle s'est déroulée en trois temps :

- a. **Un temps institutionnel**, le 16 septembre dernier à la Salle SATGÉ en présence de Mme le Maire, de l'Adjointe en charge de la Démocratie Locale et des Comités de quartier, des élus du Conseil Municipal. Tous les membres des Comités de quartier étaient conviés.
- b. **Un temps « les Comités dans leur territoire »**, le 15 novembre dernier à la Maison Citoyenne de la Naspe en présence du collègue « Élus » du Comité de quartier des Hauts de Colomiers. L'objectif était de favoriser l'interconnaissance des membres, et de commencer à co-construire un socle commun de référence.
- c. **Un temps de formation.**

L'objectif de la réunion est de pouvoir poser les bases de l'organisation interne du Comité de quartier. Il est rappelé que compte-tenu des contraintes sanitaires actuelles, il est demandé d'être extrêmement attentif au respect des gestes barrières. Le port du masque est obligatoire, l'aération de la pièce est demandée, du gel hydroalcoolique est mis à disposition ainsi que le matériel nécessaire à la désinfection du mobilier.

PARTICIPATION DE MEMBRES DU COMITÉ AUX JURY

Concours « Déco'Noël »

Un membre de chaque Comité est invité à participer au Jury du concours « Déco'Noël ». Cette année, au vu du nombre important de participants au concours, 2 dates de jury sont retenues. Pour le Comité des Hauts de Colomiers Mme Brigitte BERTHIER participera le jeudi 16 décembre au jury.

Appel à projet citoyens Développement Durable

À ce jour, aucun membre du Comité de quartier des Hauts de Colomiers ne s'est positionné pour participer à ce jury. Il est rappelé le caractère non obligatoire de la participation à ce jury, comme pour l'ensemble des propositions émanant de la collectivité.

Des précisions ont été demandées sur cet appel à projet. Cet appel à projets citoyens a pour thématique cette année « L'animal et son environnement en ville ». Les citoyens, collectifs de citoyens, associations, établissements scolaires et structures jeunesse, ou groupements de l'un ou plusieurs de ces acteurs peuvent répondre à cet appel à projets. Présentés au Service Environnement – Mobilités pour l'étude de la conformité des projets, le choix se fait par le **Comité de Sélection** composé de Mme BERRY-SEVENNES, Adjointe déléguée à la Transition Écologique, au patrimoine naturel et aux mobilités, Mme CASALIS, Adjointe déléguée à la Rénovation Urbaine, à l'urbanisme et au cadre de vie, M. JOUVÉ, Conseiller délégué au Conseil Citoyen de la Transition Écologique, Mme BERTRAND, Conseillère déléguée à la Maison des Transition Écologiques, au cadre de vie, à l'animation des Comités de quartiers, Présidente du Comité d'Éthique du Conseil Municipal des Jeunes, M. GONEN,

Conseiller délégué à la Végétalisation en ville et au développement et l'équipe-projet Développement Durable. Le comité a pour fonction d'analyser les candidatures.

Un fois les candidatures actées, elles sont soumises à la **Commission d'Appel à projets** constituée de :

- Des membres du Comité de Sélection
- D'un membre de chaque Comité de quartier
- De deux membres du Groupe Préfigureur au Conseil Citoyen de la Transition Écologique
- De deux représentants des jeunes issus du Conseil Municipal des Jeunes –CMJ-

La **Commission d'Appel à projets** désignera le ou les projets proposés à la validation du Conseil Municipal.

Mme Laetitia BARTHES souhaite participer à ce jury, et demande des compléments d'information relatif à l'organisation de celui-ci.

Le jury se tiendra sur une seule date de réunion. Les projets seront présentés à la Commission d'Appel à projets début janvier pour une sélection finale. Les membres des Comités participants à cette Commission seront invités par le Service Environnement-Mobilités.

Une nouvelle candidature pour le Comité de quartier a été acté par mail le 16 décembre, celle de Mme Mariame RIAUX. Dans le cas de plusieurs candidatures un tirage au sort sera effectué par le Comité de Sélection. Les membres tirés au sort seront également informés par le Service Environnement-Mobilités. Cf. *Tableau synthèse*

II. Le fonctionnement du Comité de quartier

Rappels

1. Principes et valeurs de la Charte de la Participation Citoyenne

- ⇒ S'impliquer dans les démarches de participation citoyenne proposées par la Ville de COLOMIERS
- ⇒ Contribuer à la préparation des choix portés par les élus, dans le respect de l'intérêt général
- ⇒ Éclairer la décision politique afin qu'elle soit adaptée aux besoins de la population.

Cela implique :

- ⇒ Liberté de parole de toutes et de tous
- ⇒ Transparence des démarches de participation
- ⇒ Laisser du temps aux citoyennes et citoyens pour s'informer, réfléchir, et débattre.

Les Comités sont le cadre privilégié de la concertation et de l'étude des projets entre habitants, associations, acteurs économiques et élus de la municipalité.

Les Comités participent par exemple :

- Aux concertations menées par la Ville dans le cadre du renouvellement urbain : ex. Seycheron, Val d'Aran, Mémothèque, École Simone Veil, définition du projet développement durable.

- Aux concertations proposées par différents partenaires de la Ville : ex. Tisséo Collectivités, TERREAL.
- Aux rencontres sur l'implantation de nouvelles pistes cyclables, de supports de communication numérique ou de mobiliers urbains....

Lieu d'écoute, d'expression et de concertation, le Comité de quartier peut formuler des propositions sur les questions et dossiers concernant le quartier.

2. Les thématiques

L'organisation du mode de fonctionnement est propre à chaque Comité. La création de groupes de travail en leur sein est arrêtée par les membres, chaque membre peut participer à un ou plusieurs groupes de travail.

Lors de notre première réunion et de la présentation croisée, nous avons pu dégager 5 thématiques :

- Propreté
- Environnement/transitions/protection de la faune
- Mobilités/déplacements
- Aménagements du territoire
- Lien social/vie de quartier

Il est convenu de regrouper les thématiques en commissions :

1. **Commission Environnement** : transitions/protection de la faune/propreté
2. **Commission Aménagement du territoire** : mobilités/déplacements
3. **Commission Animation** : lien social/vie de quartier

Se pose la question de la communication du Comité de quartier des Hauts de Colomiers : elle n'apparaît pas dans les thématiques. Suites aux échanges, il est convenu de créer une commission supplémentaire.

4. **Commission Communication**

La thématique de la communication est stratégique pour le Comité de quartier en terme de visibilité de son action sur son territoire. Les membres s'accordent à dire qu'il est difficile de l'appréhender. *Cf. Tableau Synthèse*

3. Les réunions

La Ville de Colomiers met à disposition des Comités de quartier des lieux de réunion. Pour le Comité de quartier des Hauts de Colomiers, par conventionnement, la collectivité met à disposition une salle au sein de la Maison Citoyenne de la Naspe.

Cette convention définit les modalités de prêt de la salle, le calendrier, ainsi que la ou les membres-référents habilités. Afin d'établir ce conventionnement, il est nécessaire de définir un jour qui conviendrait à la majorité des membres. *Cf. Tableau synthèse*

Les réunions

Le rythme des réunions des groupes de travail est laissé à l'appréciation du Comité de quartier lui-même. Toutefois, le Comité de quartier peut être convié à l'initiative de la collectivité, sur des temps de concertation, de réunions techniques et/ou de réunions publiques.

- **Les réunions entre les membres** sans la présence du Pôle Participation citoyenne. Elles conviennent pour échanger entre les membres, travailler sur des projets, définir des priorités, débattre. Pour être sur un même degré d'information, il conviendrait qu'un compte-rendu de chacune de ces réunions puisse être fait et transmis à l'ensemble des membres ainsi qu'au Pôle participation citoyenne afin qu'il puisse accompagner le Comité de quartier.
- **Les réunions en présence du Pôle**, ont pour finalité d'être un relai d'information et d'apporter des réponses aux Comités de quartier, mais également d'être en appui en termes de méthodologie de projet ou d'expressions de besoins techniques. Lors de ces rencontres le Pôle Participation Citoyenne sera en charge d'établir le compte-rendu, qu'il diffusera à l'ensemble des membres du Comité.
- **Les réunions en présence du Pôle et des élus du Comité** ont pour finalité d'établir un point d'étape de l'activité. Dès l'état d'avancement des réflexions portées par le Comité suffisamment abouti, les élus membres du Comité de quartier seront conviés à une présentation des premiers constats identifiés, des idées de projets y répondant et des axes de travail sur lesquels ils souhaitent œuvrer.
- **Les réunions publiques** sont ouvertes à toutes et tous. Elles se tiennent sur le même principe que le point d'étape, et réserve un temps d'échange en fin de rencontre. Une réunion publique doit s'organiser à minima 1 fois par an.

Organisation d'une réunion

Les réunions sont des moments d'échanges indispensables au Comité de quartier. La réussite d'une réunion de travail se construit dès sa préparation et passe par plusieurs étapes :

- Il est nécessaire d'établir un ordre du jour permettant de clarifier le ou les objectifs, de réduire la perte de temps pendant la réunion et d'avoir un fil conducteur. Cela permet également aux participants de comprendre le but de la réunion, de bien préparer les discussions à venir ou les remontés d'informations.
- Il convient de mettre en place un émargement à chacune des réunions
- De désigner un membre-secrétaire de réunion chargé des prises de notes et de la rédaction du compte-rendu ayant pour objet de résumer les discussions passées, le suivi des actions et des décisions prises au cours de la réunion. En plus de servir de synthèse aux participants de la réunion, il est également très utile pour communiquer et informer en interne.

4. Communication

Dès septembre 2015, lors du précédent mandat, avec l'instauration des Comités de quartier la Direction de la Communication de la Ville met en place une stratégie ayant pour objectif la promotion de la citoyenneté et de la participation des Columérins à la vie démocratique. Cette stratégie s'est construite dans une démarche partagée avant d'être mise en œuvre. Des temps de concertation ont permis l'établissement d'une « Charte d'utilisation des supports de

communication des Comités de quartier » qui a pour objet d'établir de façon générale les règles d'utilisation des supports de communication. Le Service Communication de la Ville est support-technique du Comité de quartier pour les accompagner dans leur communication.

Les principes partagés de la communication au sein des Comités sont : un **principe de cohérence** entre toutes les actions de communication des Comités de quartier et entre toutes les actions de communication d'un même Comité ; un **principe de reconnaissance**, chaque action engagée doit être reconnue comme portée par le Comité de quartier organisateur ; un **principe d'équité**, les outils de communication mis à disposition doivent pouvoir l'être pour tous ; un **principe de recherche d'autonomie**, et une **principe de transparence**.

👉 **Supports Prints**

Un livret d'information pour chaque Comité de quartier présentant les membres et le territoire a été créé par le Service Communication de Ville. Les livrets d'information sont habillés par une **charte graphique** permettant l'identification du Comité de quartier. Un logo est créé pour chaque Comité de quartier.

Une création graphique spécifique pour « **1 évènement majeur par an** » par comité de quartier est réalisé par le Service Communication.

Une expression régulière de l'actualité des Comités est prévue dans le « Columérin ». La conception est réalisée par le Service Communication garante d'une équité de traitement entre les Comités de quartier. Ces derniers ont la possibilité de faire des propositions de communication via le Pôle Participation Citoyenne.

Chaque Comité dispose d'un **kakémono** présentant son territoire, un barnum commun aux Comités est identifié « Comités de quartier », des banderoles également.

👉 **Supports réseaux**

À la demande des Comités de quartier un site internet des Comités a été créé. Il est demandé qu'un ou plusieurs membre(s)-réfèrent(s) par Comité de quartier procède aux mises à jours, et communique sur les évènements du Comité. Le Pôle Participation Citoyenne a une fonction d'accompagnement et de veille sur le site. => <https://www.quartiers-colomiers.fr/vos-comites-1197.html>

Le site internet des Comités de quartier propose pour chaque Comités un formulaire de contact spécifique à chacun, une adresse générique est créée avec des codes d'accès. Chaque Comité de quartier dispose donc d'une boîte mail spécifique : leshautsdecolomiers@quartiers-colomiers.fr Cette boîte représente la porte d'entrée des citoyens pour entrer en contact avec le Comité.

La page FACEBOOK des Comités de quartier, un membre-réfèrent est également requis, le Pôle Participation Citoyenne n'intervient pas dans la mise à jour de cette page. Il appartient au Comité de quartier de se charger de faire vivre la page.

☞ Supports physiques –panneaux numériques-

Chaque mobilier recevra des informations de la Ville et des informations des Comités de quartier correspondant : pour le Comité de quartier des Hauts de Colomiers, le panneau se situe sur la Place de la Naspe.

☞ Quelle communication mettre en place entre vous ?

Les membres du Comité de quartier s'accordent sur la création d'un groupe WhatsApp.

III. Échanges sur les constats/bilan et projections

Bilan du CQ #1

- Un travail entamé sur l'aire du Bassac => *Présentation par J-M SAUNE. Une étude d'opportunité d'aménagement de l'aire du Bassac a été menée par le Comité de quartier en proposition de réponse suite aux occupations sauvages de cet espace. Situé en zone naturelle, il convient de le préserver en raison de la qualité du site, des paysages, des boisements, du risque d'inondation et des continuités vertes piétonnes ou cyclables. Cette zone recouvre, de plus, les espaces verts à protéger du SCOT Grande agglomération toulousaine. Pour pallier aux occupations sauvages, la Municipalité a labouré en profondeur les champs pour empêcher l'installation de campements.*
- Plusieurs diagnostics en marchant sur le territoire du Comité de quartier => *Cet outil de diagnostic intéresse les membres du Comité qui souhaitent pouvoir l'utiliser. Il est, au préalable, convenu de définir des secteurs de diagnostic.*
- Les nuisances sonores de motocross au Chemin de Sélery => *Une habitante du Chemin de Sélery avait saisi le Comité de quartier concernant des nuisances sonores provenant de motocross dans le secteur du Bassac. La Police Municipale a renforcé les patrouilles et a pu verbaliser le contrevenant. Des tranchées ont été réalisées par le Service Espaces Publics de la Ville en collaboration avec Toulouse Métropole au pied des butes pour empêcher le passage. De plus, la signalisation a été renforcé -mise en place de panneaux d'interdiction de circulation-, une campagne d'informations auprès des riverains a été mise en œuvre par le Service Communication de la Ville.*
- Les animations de fin d'année en partenariat avec la Maison Citoyenne de la Naspe
- Réalisation d'un questionnaire => *les membres ont connaissance de cette initiative. Il a été relevé la difficulté pour un Comité de quartier de réaliser cet outil, son traitement, et la diffusion des résultats. À aujourd'hui les membres du Comité ne souhaitent s'engager dans cette démarche qui leur semble complexe.*
- Volonté de faire une animation Festi'Verte lors d'un World Clean Up Day => *Les membres s'accordent sur le fait que le World Clean Up Day est une manifestation-porteuse. L'organisation d'une manifestation Festi'Verte reste à définir.*
- Aménagement du chemin de Saint-Jean => *Le Comité de quartier s'est saisi de cette problématique suite à des questionnements de riverains sur la dangerosité de cette zone pour les piétons et les cyclistes. Une concertation portant sur l'élargissement des voies de circulation avait été portée par la Ville et les services métropolitains compétents en matière de voirie. Il en*

résulte que les riverains du Chemin Saint-Jean s'étaient prononcés en défaveur des aménagements proposés. Ce sujet semble fédérateur au sein du Comité, une piste de réflexion est avancée : le Chemin Saint Jean est un Chemin de Saint Jacques -positionnement de la coquille Saint-Jacques à son entrée- la question posée est de savoir si cette « labellisation Saint-Jacques » ne donnerait pas des opportunités pour son aménagement.

IV. Retour formation V2F Conseils

L'ensemble des membres ayant bénéficié de cette formation sont satisfaits des contenus, et de l'animation de celle-ci. Les membres n'ayant pu y assister trouvent le support de formation fourni complet et pertinent. Les fiches d'évaluation sont distribuées aux membres présents. => *les fiches d'évaluation seront envoyées aux membres absents à la réunion mais présents à la formation.*

V. Questions diverses/Tableau synthèse

<p><u>PARC DU GAROUSSAL</u> <i>Mme BERTHIER informe le Comité d'une problématique repérée au Parc du Garoussal au niveau des toilettes publiques, il semblerait qu'un point de trafic soit organisé.</i></p>	<p><i>La Police Municipale a été informée et se charge de transmettre les éléments à la Police Nationale pour suivi et investigations. De plus, la Police Municipale renforce les patrouilles sur le secteur.</i></p> <p><i>Les membres du Comité de quartier sont invités à solliciter la Police Municipale au moment du constat des faits du lundi au vendredi de 7h à 22h, le samedi de 12h à 22h et le dimanche de 10h à 18h au 05 61 15 31 77.</i></p>
<p><u>JURY APPEL À PROJETS CITOYENS DÉVELOPPEMENT DURABLE</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <i>☞ Une date de réunion pour sélectionner les projets retenus, début janvier</i> <i>☞ Une nouvelle candidature pour le Comité de quartier est actée par mail le 16 décembre, celle de Mariame RIAUX</i> <i>☞ Dans le cas de plusieurs candidatures un tirage au sort sera effectué par le Comité de Sélection. Les membres tirés au sort seront informés par le Service Environnement-Mobilités</i>
<p><u>COMMISSIONS/THÉMATIQUES</u></p>	<p><i>L'organisation du mode de fonctionnement est propre à chaque Comité. La création de groupes de travail en leur sein est arrêtée par les membres, chaque membre peut participer à un pour plusieurs groupes de travail. Il conviendra de pouvoir organiser sur le prochain temps de réunion :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- La répartition des membres sur les différentes thématiques,</i> <i>- De procéder à un inventaire des actions dans chaque thématique, et de prioriser celles-ci.</i>
<p><u>PÉRIODICITÉ DES RÉUNIONS EN PRÉSENCE DU PÔLE PARTICIPATION CITOYENNE</u></p>	<p><i>Les membres du Comité s'accordent sur le fait de pouvoir réserver la salle de réunion les mercredis soirs à la Maison Citoyenne de la Naspe. Le principe d'une réunion mensuelle avec le Pôle Participation Citoyenne est posé.</i></p>

<u>LA VALIDATION DES COMPTES-RENDUS</u>	<i>Les validations se feront soit par le biais du groupe WHATSAPP du Comité, soit par mail au Pôle Participation Citoyenne, ou bien lors de la réunion suivante.</i>
<u>BOÎTE MAIL DU COMITÉ DE QUARTIER</u>	<i>Il convient que les membres s'organisent en interne pour gérer cette boîte et désigne un ou des membres référents.</i>
<u>LA COMMUNICATION DU COMITÉ DE QUARTIER</u>	<i>Un temps de formation est à envisager pour accompagner le Comité sur cette thématique.</i>
<u>LES PANNEAUX D’AFFICHAGES SUPPORT DE COMMUNICATION POUR LES COMITÉS DE QUARTIER</u>	<i>La communication des Comités de quartier se décline sur l'ensemble du parc des panneaux numériques de la Ville. Une communication spécifique à une action circonscrite au Comité de quartier des Hauts de Colomiers pourra être ciblée sur son territoire et être déclinée sur les panneaux numériques de son territoire, par exemple pour les réunions publiques.</i>

Fin de réunion 20h15